



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 septembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai été chargé de vous informer d'une série de violations commises par la milice et les mercenaires d'Haftar, à l'ouest de la ville de Syrte, qui ont ciblé et bombardé les sites de l'Armée libyenne du Gouvernement d'entente nationale. Au total, trois violations ont été commises au cours des dernières 72 heures, la plus récente étant le lancement de missiles Grad, un acte qui va complètement à l'encontre du cessez-le-feu annoncé et montre l'intention délibérée des commandants des forces d'agression de rejeter le cessez-le-feu afin d'empêcher la Libye d'atteindre la sécurité et la stabilité.

Mon gouvernement, en plus de mettre en garde contre la poursuite de ces violations, demande aux éminents membres du Conseil de faire leur devoir et de prendre des mesures décisives contre les actes irresponsables de ces agresseurs. En outre, nos forces armées libyennes se réservent le droit de répondre à ces violations et infractions au moment et à l'endroit appropriés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Taher **Elsonni**

